

30 oct 2015 -10:35

Appartient à Conseil des ministres du 30 octobre 2015

Amendements à l'avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'amendements à l'avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

Les projets d'amendements tendent à :

- modifier la réduction d'impôt supplémentaire pour les contribuables dont le total des revenus nets se compose uniquement d'indemnités légales d'assurance en cas de maladie ou d'invalidité
- assouplir la mesure relative à la dispense de versement de précompte professionnel pour les entreprises investissant dans des zones d'aide

Les projets d'amendements sont transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>